

SYNDICAT FRANÇAIS DE LA LITERIE
CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES
BELLE LITERIE



Produits concern s :
OREILLER, TRAVERSIN, COUETTE, EDREDON, COUVRE-LIT

Chapitre 1 :
Domaine d'application du cahier des charges

Ce cahier des charges concerne **les oreillers, les traversins** constitu s des mati res suivantes : plumes et duvets, mati re cellulaire polyur thane ou latex, fibres naturelles, artificielles et synth tiques, toutes combinaisons associant ces diff rentes mati res. Les couettes, les  dredons et couvre-lits sont constitu s de mati res suivantes : plumes et duvets, fibres naturelles, artificielles et synth tiques, mati re cellulaire polyur thane ou latex, toutes combinaisons associant ces diff rentes mati res.

Toutes nouvelles mati res feront l'objet d'une r vision du cahier des charges par le Comit  Ex cutif Belle Literie (section articles de literie) du Syndicat Fran ais de la Literie.

Chapitre 2 :
Principe d' valuation de la conformit 

Chaque entreprise constitue un dossier de conformit  comprenant :

- Une liste de tous les produits marqu s Belle Literie et pour chaque produit   composition identique les diff rentes appellations commerciales. Annexe 1
- Une fiche par produit ou une fiche avec diff rents produits avec la composition, les dimensions commerciales et contr l es, les r sultats d'essais sur produit fini (feu). Annexe 2
- Une fiche/tableau de tous les rembourrages qualifi s avec les r sultats d'essais (labo interne   l'entreprise ou externe) prouvant la conformit  aux crit res du cahier des charges chapitre 4 ou 5. Annexe 3
- Une fiche/tableau de toutes les enveloppes qualifi es avec les r sultats d'essais (labo interne   l'entreprise ou externe) prouvant la conformit  aux crit res du cahier des charges chapitre 4 ou 5. Annexe 4

Le dossier de conformit  est  tudi  par un organisme ext rieur, choisi par le Comit  Ex cutif Belle Literie section articles de literie, qui  met un avis en renvoyant une fiche de synth se avec l'avis de conformit .

Dans le cas d'un produit non conforme, l'organisation ext rieure renvoie le dossier   l'entreprise en indiquant les points de non conformit s.

Le dossier de conformit  d finitif est conserv  par l'organisme ext rieur et reste la propri t  de l'entreprise qui seule peut en permettre la divulgation, la fiche de synth se est envoy e conjointement   l'entreprise et au S.F.L.

Chapitre 3 :
Modalit s de cr ation et de modification de produits

La cr ation et la modification de produits sont   l'initiative de chaque entreprise.

Toutes cr ations de nouveaux produits sont consid r es comme telles lorsqu'un mati riu de rembourrage ou une nouvelle enveloppe non qualifi  est utilis  sur un produit. Dans ce cas, le nouveau produit compos  de ce ou ces nouveau(x) mati riu(x) doit  tre  valu  conform ment   chaque crit re du chapitre 4 ou 5 :

- Par des mesures ou essais sur produit fini (dimensions, masses et comportement au feu).
- Par des essais sur les mati riaux.

Toutes modifications de produits sont consid r es comme telles seulement dans le cas d'une nouvelle association de mati res d j  qualifi es.

Dans ce cas, ce produit doit être évalué conformément aux chapitres 4.1 et 4.6 ou 5.1 et 5.5.

- Par des mesures ou essais sur produit fini (dimensions, masses et comportement au feu).

Le nouveau produit créé ou modifié fera l'objet d'un nouveau dossier de conformité ou d'une intégration dans les listes et fiches des annexes 1 à 4.

Chapitre 4 : Critères qualifiés et spécifications pour les oreillers et traversins

Les critères de qualification d'un produit sont les suivants :

- Maîtrise des tolérances dimensionnelles,
- Durabilité mécanique du produit,
- Performances des composants,
- Comportement au feu.

4.1- Maîtrise des tolérances dimensionnelles et de masse

	Méthode de mesure		
Dimensions	Protocole	Unité	Spécification
Longueur et largeur Diamètre des traversins	D'après le principe EN 1167 D'après le principe EN 1167	cm cm	+3/-2% de la dimension commerciale Diamètre >=22cm
Masses	Protocole	Unité	Spécification
<i>Plumes et duvets</i> Masse totale de remplissage	EN 13088	Gramme	+/-5%
<i>Fibres</i> Masse totale de remplissage	D'après EN 13088	Gramme	+/-5%
<i>Matières cellulaires</i> Masse volumique	NF EN ISO 845	Kg/m3	+2/-1kg
Stabilité dimensionnelle des oreillers, traversins et/ou enveloppes après 5 entretiens suivant étiquetage d'entretien (Préconisation du fabricant) + Mesure dimensionnelle Longueur et largeur	ISO 3175 ISO 6330 NF EN 1167	 %	 +3/-7% de la dimension commerciale

4.2- Etiquetage de composition pour les plumes et duvets

	Protocole	Unité	Spécification
Identification de l'espèce animale	Méthode IDFB-idfl	%	Tableau de la norme NF EN 12934
Composition	NF D90203 (EN 12131)	%	NF D 90201

4.4- Performance des composants

4.4.1- Textiles pour toutes les matières de rembourrage

Essais	Protocole	Unité	Spécification
Valeur limite d'étanchéité au duvet	NF EN ISO 9237	1.m2.s	55 1.m2.s
Valeur limite d'étanchéité aux fibres	NF EN ISO 9237	1.m2.s	160 1.m2.s

4.5- Hygiène suivant décret n°2000-164 du 23/02/2000

Essais	Protocole	Unité	Spécification
Hygiène Indice d'oxygène turbidité	NF EN 1162 NF EN 1164		NF EN 12934

4.6- Comportement au feu suivant décret n° 2000-164 du 23/02/2000

Essais	Protocole	Unité	Spécification
Allumabilité Source cigarette	NF EN ISO 12952 Partie 1 et 2	Minute, seconde et millimètre	Non allumage

Chapitre 5 : Critères qualifiés et spécifications pour les couettes, édredons et couvre-lits

Les critères de qualification d'un produit sont les suivants : maîtrise des tolérances dimensionnelles et de masse, étiquetage de composition, performances des composants, comportement au feu.

5.1- Maîtrise des tolérances dimensionnelles et de masse

Dimensions	Méthode de mesure		
	Protocole	Unité	Spécification
Longueur et largeur	NF EN 1167	cm	+3/-2% de la dimension commerciale

Masses	Protocole	Unité	Spécification
<i>Plumes et duvets</i> Masse totale de remplissage	EN 13088	Gramme	+/-5%
<i>Fibres</i> Masse totale de remplissage	D'après EN 13088	Gramme	+/-5%
Stabilité dimensionnelle des oreillers, traversins et/ou enveloppes après 5 entretiens suivant étiquetage d'entretien (Préconisation du fabricant) + Mesure dimensionnelle Longueur et largeur	ISO 3175 ISO 6330 NF EN 1167	 %	 +3/-7% de la dimension commerciale

5.2- Etiquetage de composition pour les plumes et duvets

	Protocole	Unité	Spécification
Identification de l'espèce animale	Méthode IDFB-idfl	%	Tableau de la norme NF EN 12934
Composition	NF D90203 (EN 12131)	%	NF D 90201

Le garnissage doit être neuf, il doit respecter les exigences du paragraphe 4 de la norme NF EN 90201.

5.3- Performances des composants

5.3.2- Textiles

Essais	Protocole	Unité	Spécification
Valeur limite d'étanchéité au duvet	NF EN ISO 9237	1.m2.s	55 1.m2.s
Valeur limite d'étanchéité aux fibres	NF EN ISO 9237	1.m2.s	160 1.m2.s

5.4- Hygiène suivant décret n°2000-164 du 23/02

Plumes et duvets, et fibres courtes

Essais	Protocole	Unité	Spécification
Hygiène Indice d'oxygène turbidité	NF EN 1162 NF EN 1164		NF EN 12934

5.5- Comportement au feu suivant décret n°2000-164 du 23/02/2000

Essais	Protocole	Unité	Spécification
Allumabilité Source cigarette	NF EN ISO 12952 Partie 1 et 2	Minute, seconde et millimètre	Non allumage

Chapitre 6 : Contrôles annuels

A l'initiative du Comité Exécutif Belle Literie, section articles de literie du Syndicat Français de la Literie, des articles de literie marqués BELLE LITERIE pourront faire l'objet d'achat en magasin ou en VPC afin de vérifier leur conformité au présent cahier des charges.

MODE D'APPLICATION

Chaque année courant deuxième semestre, un produit de la marque spécifique Belle Literie de chaque entreprise sera acheté dans les circuits de distribution par l'organisme extérieur pour effectuer les évaluations suivantes :

- Conformité descriptive du produit par rapport à la fiche technique déposée
- Analyse de la conformité des différentes matières constitutives.

Cette analyse fait l'objet d'un rapport individuel à chaque fabricant et d'un compte-rendu au Comité Exécutif Belle Literie section articles de literie, indiquant les points de non-conformité éventuels et leur importance.

De plus, cette procédure peut être déclenchée à tous moments par le Comité Exécutif Belle Literie section articles de literie.

Les conséquences de non-conformité seront traitées par le Comité Exécutif Belle Literie section articles de literie, conformément au règlement Belle Literie.